PHC CANADA
COMMUNIQUÉ
volume 33, numéro 44 10 novembre 2026

DIEU, etc.

David Darwin
Secrétaire national, PHC Canada

Un vendredi après-midi, au milieu de l'été, le ministère de la Défense nationale a fait connaître sa position définitive concernant la prière lors d'événements militaires officiels.[1] Ou, pour reprendre les termes de la directive, les « réflexions spirituelles dans un contexte militaire. » Cette annonce a suscité un tollé parmi les organisations religieuses, les aumôniers militaires, les journalistes indépendants, les commentateurs et les animateurs de balados. Et à juste titre.

Le ton est donné dès le début de la directive: « Dans le milieu militaire, les réflexions spirituelles consistent en des interventions publiques, ouvertes à tous, qui renforcent la résilience en favorisant la quête de sens, la définition d'objectifs et le bien-être spirituel, le tout au sein d'une culture fondée sur la bienveillance et le service. Ces réflexions spirituelles ne font pas appel à un langage propre à une religion donnée, ce qui exclut toute référence à Dieu, etc. »

« En ces deux mots, le gouvernement fédéral actuel a exprimé toute l'ampleur de son mépris profond pour la foi religieuse et les croyants. » « Dieu, l'"et cetera" qui a accompagné les milliers de combattants ayant lutté pour le Canada, en Son nom, depuis la Confédération, a été, pour ainsi dire, "renvoyé sans honneur" par des bureaucrates fédéraux. »

« À la place de la Divinité, on trouvera des « réflexions » qui relèvent, pour reprendre un cliché éculé, d'une spiritualité sans religion; elles inaugureront une ère nouvelle, marquée par des « interventions publiques inclusives [...] qui renforcent la résilience en favorisant le sens, le dessein et le bien-être spirituel, le tout au sein d'une culture fondée sur la sollicitude et le service. » »

« N'est-il jamais venu à l'esprit des rédacteurs que l'interdiction imposée, dans l'espace public, de prononcer le nom de Dieu, y compris pour les aumôniers militaires (!) pourrait, en réalité, décourager la participation de certains membres des forces armées, faire obstacle à leur prise en compte, voire les exclure activement, dès lors qu'ils ont, disons, la conviction profonde de l'existence de Dieu ? »[2]

Le premier véritable effet de cette directive se fera sentir le 11 novembre de cette année. La population se rassemblera devant des cénotaphes et des monuments commémoratifs, partout au Canada et ailleurs dans le monde. « Le jour du Souvenir n'appartient pas à la bureaucratie militaire. Il s'agit d'un rituel civique qui comporte une dimension militaire. Il fait partie intégrante des fondements de la culture de ce pays, un élément qu'aucun commandement militaire ne devrait avoir le pouvoir de modifier unilatéralement. »

« Pourtant, la bureaucratie militaire a pris sur elle d'agir ainsi. Le 11e jour du 11e mois, des aumôniers se tiendront devant des cénotaphes, confrontés à un dilemme qu'aucun de leurs prédécesseurs du XXe siècle n'a eu à affronter. La foule viendra tout juste de chanter un hymne demandant à Dieu de préserver la gloire et la liberté de notre pays. La cérémonie s'achèvera sur « Que Dieu Protège Le Roi, » une prière

chantée. Entre ces deux invocations, les aumôniers, en vertu d'ordres écrits, ne sont pas autorisés à prononcer les mots que tous ceux qui les entourent ont le droit de chanter. »

« Une institution qui ne reconnaît aucun Dieu au-dessus d'elle rompt avec la Constitution et a déjà révélé ce qu'elle vénère. Un pays qui tourne le dos aux traditions de son institution la plus attachée à la tradition tourne le dos à sa propre identité. Personne n'a voté pour cela. C'est une mesure imposée. Le Parlement peut revenir sur cette décision. »[3]

Les aumôniers réagissent

L'évêque des Forces Armées Canadiennes, Scott McCaig, affirme vouloir que le gouvernement fédéral « revoie sa copie » concernant sa nouvelle politique sur la prière dans les cadres officiels, en s'inspirant de modèles internationaux d'aumônerie qui respectent une « laïcité ouverte » tout en tenant compte de la diversité des traditions religieuses.

McCaig aborde l'objectif affiché de la directive — la neutralité de l'État — et affirme que cette politique témoigne d'une « incompréhension fondamentale » de ce concept, ainsi que de l'inclusion qu'elle est censée favoriser. Bien que l'intention à la base de cette politique soit louable, souligne-t-il, la directive est « en décalage avec le fondement juridique de la neutralité de l'État. »

« Il a affirmé que la Charte a pour vocation de protéger la liberté de religion, ainsi que la liberté de ne pas avoir de religion, et non d'offrir une « protection contre certaines traditions religieuses avec lesquelles on est en désaccord. » Dissocier « le sens, le but et le bien-être spirituel » de la notion de Dieu heurte les convictions et la conscience de nombreuses personnes, a-t-il souligné. « Ne s'agit-il pas précisément du type de coercition contre lequel la Charte est censée nous protéger ? » a-t-il ajouté. M. McCaig a par ailleurs remis en question ce qu'il a qualifié de « faux postulat » sur lequel repose, selon lui, la directive selon laquelle une perspective athée serait, par nature, neutre. »[4]

Auparavant, en 2023, McCaig avait averti que restreindre l'expression religieuse risquait de réduire les aumôniers au rang de « conseillers génériques interchangeables » ou d'« animateurs motivationnels, » d'affaiblir leur efficacité et de nuire au moral ainsi qu'à la résilience spirituelle du personnel militaire et de leurs familles.

Pour le père Tim Nelligan, aumônier militaire de longue date à Ottawa, la « neutralité spirituelle » imposée (et dissimulée sous le jargon bureaucratique, illustration parfaite de la « banalité du mal ») … porte atteinte à l'âme même du Canada.[5]

La nouvelle idolâtrie

Le journaliste chevronné et ancien juge au tribunal de la citoyenneté, Joe Woodard, … situe la menace au sein même des éléments fondamentalistes de la bureaucratie fédérale, qu'il a pourtant servie pendant plusieurs années. Selon lui, la stratégie graduelle adoptée par la fonction publique qui vise à évincer la foi, pierre angulaire de la vie publique ne constitue qu'un aspect, certes profondément alarmant, de la nouvelle idolâtrie qui a cours à Ottawa. « Le moment est venu, pour la bureaucratie fédérale, d'éradiquer les derniers vestiges de la foi parmi ses propres employés. »

« Un avenir sans foi pourrait sembler impensable aux catholiques canadiens et aux autres chrétiens voire à tous ceux qui font preuve de ce sens religieux authentique, indissociable de ce que signifie être humain. Mais l'avertissement de Woodard nous rappelle, en somme, qu'il ne faut jamais laisser ce que nous

sommes incapables d'imaginer nous aveugler sur ce qui est déjà en train d'être planifié et mis en œuvre. »

« Andrew Bennett, ancien ambassadeur pour la liberté religieuse, rappelle à maintes reprises que la liberté religieuse constitue le fondement de toutes les autres libertés, car son essence même réside dans la liberté de croire et de s'exprimer. »

« Leur refuser cette liberté [d'employer un langage chrétien,] leur interdire d'utiliser publiquement "le langage de Dieu," etc., constitue une parodie bien pire qu'une simple atteinte à la liberté religieuse. C'est effacer, d'un trait de plume bureaucratique, leur raison d'être — on pourrait même dire : leur Être. »[5]

Le commentateur Tanner Hnidey a déclaré : « Il est stupéfiant de constater que l'institution même, censée défendre notre droit de proclamer le nom de Dieu en public, interdit à ses membres de le faire. L'absurdité de cette consigne saute aux yeux. Le principe "Tu n'imposeras pas ta vision du monde à autrui" constitue, en soi, une vision du monde. Lorsque le gouvernement canadien "refuse" de légiférer en matière de morale ou de religion, il légifère, de fait, sur ces deux domaines. Affirmer que "l'État n'a pas de Dieu" revient, pour le gouvernement, à se poser lui-même en Dieu. Cette nouvelle directive est une preuve supplémentaire que le Canada d'autrefois n'existe plus. Le Canada moderne ne correspond pas à celui dont beaucoup gardent le souvenir. Cette nation n'est plus celle que nos ancêtres ont bâtie durant les années 1940, 1950 et 1960. »[6]

En tant que parti qui défend la foi, la famille et la liberté, le PHC condamne cette réduction de la place légitime qu'occupe la foi dans notre société. Peut-être, qui sait, cette controverse pourrait-elle aboutir à quelque chose de positif. « Cet excès de pouvoir administratif a, de manière remarquable, uni les diverses communautés religieuses du Canada. Des groupes protestants, catholiques, juifs et musulmans ont condamné conjointement cette mesure, y voyant un instrument brutal visant à effacer toute dimension religieuse de la sphère publique. »[7]

Le 11 novembre, souvenez-vous de ceux qui ont sacrifié leur vie, ainsi que leur avenir, pour ce grand pays. Adressez des prières de reconnaissance sincères à notre Roi des rois, même si nos aumôniers ont interdiction de le faire.

Notes de bas de page

[1] www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/politiques-normes/instructions-du-personnel-militaire-des-forces-canadiennes/reflexions-spirituelles-dans-des-contextes-militaires.html

[2] www.catholicregister.org/item/4215-inclusion-once-again-divides

[3] www.theepochtimes.com/opinion/dont-remove-god-from-canadas-military-traditions-6072547

[4] www.catholicregister.org/item/4293-mc-caig-urges-government-to-go-back-to-the-drawing-board-on-military-prayer-rules

[5] www.catholicregister.org/item/4270-freedom-denied

[6] tannerhnidey.substack.com/p/an-armed-forces-without-faith-the

[7] www.theepochtimes.com/opinion/remembrance-day-without-prayer-undermines-canadas-religious-pluralism-6111024

Autorisé par l'agent principal du Parti de l'Héritage Chrétien du Canada et peut être copié.